



2025/30

**VILLE DE RANTIGNY**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de Clermont**

**Prise d'acte du rapport d'observations définitives de la Cour régionale des comptes des Hauts-de-France sur les comptes et la gestion de la CCLVD pour les exercices 2019 à 2023**

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 10 octobre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le mardi 23 septembre 2025, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

---

La Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) a exercé un contrôle relatif aux comptes et à la gestion de la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée pour les exercices de 2019 à 2023.

A la suite de la procédure contradictoire, le rapport définitif a été arrêté le 02 juillet 2025. Il a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 septembre 2025.

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, le rapport doit faire l'objet d'une prise d'acte par les communes membres de la Communauté de Communes par délibération. En effet, « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

»

Le rapport fait état à la fois d'avancées significatives depuis le dernier contrôle publié en 2019, mais également d'axes de progrès à atteindre. Il établit 4 principales recommandations, qui, pour 3 d'entre elles, sont d'ores et déjà initiées, ainsi que 3 rappels au droit, dont 2 sont déjà réglés à ce jour.

Au plan financier et fiscal, en 2023, l'épargne nette consolidée, soutenue par les résultats du budget principal, a augmenté pour atteindre 3,6 M€ soit 21 % des produits totaux. Le niveau du fonds de roulement, faiblement mobilisé, et sa capacité de désendettement globale, de 2,5 années en 2023, lui garantissent des opportunités d'investissement futures, sous réserve d'un maintien de l'autofinancement, dans un contexte d'inflation et de hausse des taux.

La C.R.C. évoque une capacité d'autofinancement en progression. Atteignant 9,8M€, en cumulé, elle a participé au financement de plus de la moitié des investissements au cours de la période, pour un montant total de 18,8M€. Du fait de la diminution progressive de l'encours sur la période et de la progression de la CAF, la capacité de désendettement, tous budgets inclus, atteint 2,5 années en 2023. Ce niveau est inférieur à la durée de 12 ans communément considérée comme seuil d'alerte.

Le fonds de roulement consolidé est largement dimensionné et représente plus de 245 jours de charges courantes. Hors restes à réaliser (RAR), le taux de réalisation de la section d'investissement du budget principal est faible. Il s'établit en moyenne à 58 % en dépenses et à 60 % en recettes, la crise sanitaire n'ayant eu que peu d'effet sur cette tendance.

Les taux d'exécution sont encore plus bas sur les budgets annexes, les dépenses, hors RAR, n'ayant été réalisées qu'à 32 % (eau) et 36 % (assainissement collectif). Inférieurs à 50 %, RAR inclus, ils révèlent une programmation insatisfaisante des investissements. Les recettes d'investissement atteignent 112 % des prévisions, RAR inclus. Si des décalages calendaires intervenus sur certaines grosses opérations (maison de santé, piscine, travaux d'eaux pluviales, etc.) justifient ces résultats, la CCLVD invoque l'articulation des chantiers avec les communes sur lesquels elle s'appuie, à juste titre, pour intervenir sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Parmi les quatre recommandations formulées par la C.R.C., trois sont déjà initiées.

- la prospective relative aux coûts du service eau et assainissement afin de s'assurer du bon dimensionnement des tarifs et d'anticiper les équilibres financiers des budgets annexes,
- la formalisation des procédures d'actualisation des inventaires physiques et comptables,
- L'élaboration d'une prospective permettant d'assurer la soutenabilité financière des projets et engagements, tant en fonctionnement qu'en investissement,

En ce qui concerne les trois rappels au droit, deux sont déjà mis en place.

- la participation financière du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales transitant par les réseaux d'assainissement unitaires qui a fait l'objet d'un vote par le Conseil Communautaire le 31 mars 2025
- le rattachement des charges et des produits à l'exercice et l'inscription sincère des restes à réaliser dans le cadre d'une culture de vérification interne avant la clôture de l'exercice,

La Communauté de Communes tiendra les communes informées du suivi des actions.

VU le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L. 243-8,

VU le rapport d'observations définitives de la C.R.C. Hauts de France adressé le 2 juillet 2025 à la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée,

VU le rapport d'observations définitives de la C.R.C. Hauts de France adressé le 8 septembre 2025 à l'attention des communes membres,

VU la délibération n° 15-09-2025/03 de la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée portant prise d'acte du rapport d'observations définitives,

CONSIDERANT le contrôle par la C.R.C. Hauts de France au titre des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée pour les exercices 2019 à 2023 entre septembre 2024 et mars 2025,

CONSIDERANT la transmission du rapport d'observations définitives en date du 8 septembre 2025 à l'attention des communes,

CONSIDERANT l'obligation de communication à l'assemblée délibérante avec débat.

Le Maire propose de :

- prendre acte du rapport d'observations définitives de la C.R.C. Hauts de France relative aux comptes et à la gestion de la Communauté de Communes du Liancourtois-La Vallée Dorée, avec débat ;
- l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette prise d'acte.

**Le rapport est adopté**

Nombre de conseillers présents :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	18

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Conseillers municipaux

Fait les jour, mois et an susdit  
Ont signé le registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Rantigny, le 13 octobre 2025



Le Maire,

Dominique DELION

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 060-216005181-20251016-0202530-DE